

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023**

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 18 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.

**Présents** : BASTROT Philippe, BAUDUZ épouse LACASSIN Morgane, BERGUERIE Jean-Pierre, BERGUERIE Pascal, BOUÉ Marie-France, BUFFALAN Hugo, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DENARD Martine, DUFAU Valérie, LAJUS Pierre, SARRADE Sophie, TERRAIN Christophe.

**Absents ou excusés** : BABOU Marie donne procuration à BAUDUZ épouse LACASSIN Morgane, CASTETS René donne procuration à COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel donne procuration à BOUÉ Marie-France, DESCOUBET Valérie donne procuration à DUFAU Valérie, FLOGNY Marie-Claire donne procuration à CLOT Georges, HARTMANN Serge donne procuration à BERGUERIE Jean-Pierre, LESTERLE Jeanne, LUX Caroline donne procuration à BASTROT Philippe, ZAGO Michel donne procuration à LAJUS Pierre.

**Secrétaire de séance** : BOUÉ Marie-France.

Julie MARTIN assistait à la réunion.

Monsieur Le Maire présente l'ordre du jour et ses modifications après avoir rendu un hommage à Monsieur GALTIER, ancien conseiller municipal, professeur de technologie au collège de Riscle. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'approbation du compte-rendu du conseil du 22 février 2023 sera votée lors du prochain rendez-vous car il n'a pas pu être finalisé. De plus, il mentionne que la convention avec 30 millions d'amis s'avère injustifiée et ne sera donc pas votée. Il demande à démarrer la séance par le vote d'une délibération qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour : l'approbation du projet de création de chambre funéraire des Ambulances Colette.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent ajouter des points à aborder en questions diverses et précise que de son côté, il souhaite reparler du projet de fermeture du bureau de Poste qui semble avoir avancé cette semaine, des calendriers d'occupation des places et des salles qui seront perturbés par les travaux et du débat actuel concernant les financements de la CCAA.

Sans observation des membres du conseil municipal, monsieur le Maire valide le nouvel ordre du jour.

**ARRETES DEPUIS LE PRECEDENTS CONSEIL**

NO D ORDRE	feuille n°	N°	date	objet	nomenclature
AR2023-52	27	6.1-36	27/02/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE BACHA KEBAB	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-53	27	6.1-37	27/02/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE LA COURS DES SALIGUES	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-54	28	6.1-38	27/02/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE LE BR	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-55	28	6.1-39	27/02/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE POINT VERT	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-56	29	6.1-40	27/02/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE DIMINUTIFS	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-57	29	6.1-41	27/2/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE PIZZ'ADOUR	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-58	30	6.1-42	27/2/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE LE PIGEONNEAU	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-59	30	6.1-43	27/2/23	AUTORISATION ANNUELLE DE TERRASSE SAS ELIANE ET MARIUS	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE

AR2023-60	31	6.1-44	1/3/23	Arrêté d'interdiction de stationnement allée des sports entre les arènes et la salle des sports - élagage 02/3/2023	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-61	31	6.1-45	1/3/23	Arrêté stationnement rue du centre - déménagement M. LOUCHEZ	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-62	32	6.1-46	1/3/23	ARRETE AUTORISANT UNE CAMPAGNE DE TIRS AUX PIGEONS	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-63	32	6.1-47	3/3/23	Arrêté stationnement place 4 blancs/7 rue Francs Jardins - déménagement	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-64	33	6.1-48	7/3/2023	Arrêté circulation stationnement GERS FIBRE - Inéo infracom - chemin de Cachaou et Haget	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-65	33	6.1-49	7/3/2023	Arrêté circulation STP SANSON RD935-chemin des Amoureux - Pose chambre télécom	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-66	34	4.5-01	13/3/22	AR Attribution CIA - PIERRE Séverine	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-67	34	6.1-50	13/03/23	AR CIRCULATION ET STATIONNEMENT ANNULE ET REMPLACE AR2023-50 GERS ECO VERDURE RUE DU SISQUET	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-68	35	6.1-51	13/3/23	AR STATIONNEMENT ET CIRCULATION MIDI ALPHA PROTECTION	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-69	35	6.1-52	14/3/23	AR circulation entreprise COPLAND - Travaux FTTH Plantation de poteaux - D 136 Route de GOUX, D549 route de Saint-Lannes et chemin mouillé "A Chiffre", route du Village A Franciment, route de Balembitz	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-70	36	4.1-13	14/3/22	AR Titularisation- CHILLOUX Stéphanie	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-71	36	6.1-53	15/3/23	ARRETE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CIRQUE LANDRI	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-72	37	6.1-54	17/3/23	Arrêté débit de boissons loto Foot 31 mars	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-73	37	6.1-55	17/3/23	Arrêté débit de boissons Marche APE 2 avril	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-74	38	6.1-56	21/3/23	Arrêté SIEBAG stationnement au 21 avenue de l'Adour	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-75	38	4.1-14	21/3/23	Arrêté MO Séverine Pierre du 21 au 26 mars 2023	Fonction Publique
AR2023-76	39	6.1-57	22/3/23	Arrêté circulation services techniques 27-31 mars / recherche tampons assainissement	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-77	39	6.1-58	24/3/23	AR circulation entreprise COPLAND - Travaux FTTH Plantation de poteaux - Chemin des Carrière, D 136, D136- Route de GOUX, Route des Burosses + Route du Château, Route de Balembitz, Route de Balembitz-lieu-dit "Martin", Chemin du Haget + Chemin des Carrières, Chemin de Cachaou	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE

## DELIBERATIONS

### **1 - APPROBATION DU PROJET DE CHAMBRE FUNERAIRE DES AMBULANCES COLETTE REPRESENTEES PAR MONSIEUR DUBOIS JEREMY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur DUBOIS Jérémy a racheté le bâtiment dit « ancien Waou Parc » ou « ancien Carrefour » pour un projet assez important : la création d'une chambre funéraire.

Il est proposé la délibération suivante :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet déposé par Monsieur DUBOIS Jérémy, gérant des Ambulances Colette, auprès de la sous-préfecture de Mirande. Un avis a été publié dans la presse par le demandeur, qui reprend les éléments suivants ainsi qu'un plan qui sera annexé à la présente délibération :

Le chantier sera effectué courant 2023/2024. Le bâtiment est d'une surface totale de 1165m<sup>2</sup>, comprenant :

- Un hall d'entrée et un salon d'accueil de 17.3m<sup>2</sup>
- 3 salons de présentation de 34.64m<sup>2</sup>, 33.13m<sup>2</sup> et 30m<sup>2</sup>
- Une partie technique de 59m<sup>2</sup> avec une salle de préparation de 38.42m<sup>2</sup> et un garage de 58m<sup>2</sup>
- Un parking de 995m<sup>2</sup> : 19 places dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite

Horaires d'ouverture au public : 09h/18h, 7j/7.

L'ouverture est prévue courant 2024/2025.



▪ **TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT**  
**= 1 554 150.21 €**

➤ Charges de personnel (44%) = 678 947.42 €

➤ Autres charges de gestion courante (13%) = 196 236.70 €

dont

Contributions PETR, ORANGE, SDEG, CCAA = 15 676.78 €

Participation SDIS = 63 252.69 €

Indemnités élus = 68 745.42 €

Subventions aux associations = 48 561.81 €

➤ Charges à caractère général (28%) = 437 218.78 €

Dont

Fournitures = 66 000.35 €

Services extérieurs = 154 309.77 €

Téléphonie et Affranchissement = 17 124.74 €

Impôts et taxes = 25 798.56 €

Travaux entretien bâtiments = 56 616.22 €

Le global eau/énergie/combustibles = 117 369.14 €

➤ Atténuation de produits (-1%) = 4 175 € (FNGIR)

➤ Charges financières (3%) = 48 426.53 €

➤ Opérations d'ordre (3%) = 186 971.59 €

dont dotations aux amortissements et provisions ... 42 698.59 €

➤ Charges exceptionnelles = 2 174.19 €

▪ **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022**  
**= 1 699 667, 40 €**

## SECTION D' INVESTISSEMENT

▪ **TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**  
= 1 758 610.45 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé (22%) (compte 1068)...384 307.70 €
- FCTVA sur investissement (2%) = .....38 413.07 €
- Taxe d'aménagement (-1%) = .....10 158.81 €
- Subventions investissement (37%) = ..... 646 913.17 €
- Emprunts et Cautions (26%) = .....450 780.00 €
- Opérations d'ordre (5%) = .....80 364.70 €
- Divers (opérations patrimoniales)(8 %) =.....147 673.00 €

▪ **TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT = 553 394.03 €**

- Remboursement emprunts et cautions (25%) =.....140 584.02 €
- Immobilisations incorporelles, frais études (13%) =.....69 365.29 €
- Diverses immobilisations corporelles =.....257 242.02 €  
travaux bâtiments (46%)
- Immobilisation en cours (1%) = .....5 838.00 €
- Opérations Patrimoniales (7%) =.....37 860.25 €
- Opérations d'ordre (8%) = .....42 504.45 €

▪ **RESULTAT INVESTISSEMENT avant RAR = 1 205 216.42 €**

▪ Etat des restes à réaliser 2022

• RAR Dépenses =	280 943.20 €
• RAR recettes =	1 146 452.29 €
• Capacité de financement =	865 509.09 €

RAR Dépenses

Rond-Point de La Parade =	10 919.71 €
Travaux Bains douches =	31 702.30 €
Reprises cimetière Cannet =	20 021.34 €
MOE Requalification Halle =	75 378.60 €
Réfection goulottes piscine =	142 921.25 €

RAR Recettes

RD 935 =	36 000.00 €
Travaux bains douches =	24 780.40 €
Rénovation énergétique Halle =	149 800.00 €
Aménagement Foirail Lebrère =	738 699.70 €
Aménagement Halle et abords =	197 172.19 €

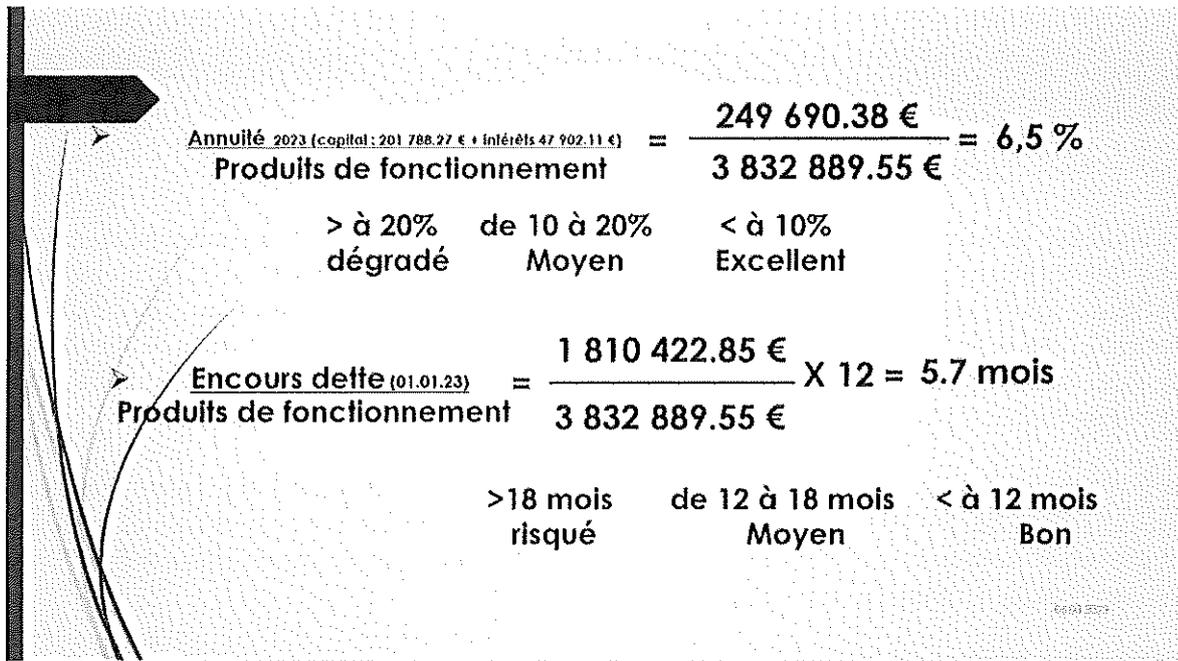
▪ APPRECIATION DE L'ENDETTEMENT

$$\frac{\text{Résultat comptable}}{\text{Remboursement emprunts en capital}} = \frac{420\,524.90\ \text{€}}{140\,034.02\ \text{€}} = 3.00$$

< 0,95	0,95-1,24	>1,25
dégradé	Moyen	Excellent

$$\frac{\text{Encours dette (01.01.23)}}{\text{CAF}} = \frac{1\,810\,422.85\ \text{€}}{463\,223.49\ \text{€}} = 4\ \text{ans}$$

>15 ans	de 10 à 15 ans	< à 10 ans
dégradé	Moyen	Excellent



▪ TRESORERIE AU 31/12/2022

- TRESORERIE NETTE = 501 273.16 €

**Soit 117 jours de dépenses de fonctionnement (minimum exigé de 45 jours)**

Monsieur le Maire complète ces informations en donnant le montant de la trésorerie au 24 mars 2023 qui est de 2 682 507.29 €.

Sans observation de l'assemblée, Monsieur le Maire propose de poursuivre avec les différents votes.

## **2 - 1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 22 voix pour dont 8 procurations le compte de gestion présenté à Risle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

## **2 - 2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 22 voix pour dont 8 procurations le compte de gestion présenté à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### **3 - VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Monsieur le Maire présente les tableaux ci-dessous à l'assemblée en précisant qu'il est en possession du détail par ligne budgétaire pour répondre aux questions qui pourraient être posées :

DEPENSES	Prévu 2022	Réalisé 2022	MOYENNE 2016-2021
011 - Charges à caractère général	810 660.00 €	437 218.78 €	341 117.13 €
012- Charges de personnel	785 956.74 €	678 947.42 €	644 798.09 €
014 - Atténuations de produits	4 175.00 €	4 175.00 €	7 536.83 €
65 - Autres charges de gestion courante	225 435.00 €	196 236.70 €	187 557.80 €
66 - Charges financières	50 862.00 €	48 426.53 €	67 351.81 €
67 - Charges exceptionnelles	46 690.00 €	2 174.19 €	5 202.40 €
68 - Dotations aux provisions	1 001.00 €	194.14 €	
022 - Dépenses imprévues	150 000.00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	797 818.76 €		
042 - Opérations d'ordre entre sections	42 505.00 €	186 777.45 €	71 633.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 915 103.50 €</b>	<b>1 554 150.21 €</b>	<b>1 325 297.18 €</b>

RECETTES	Prévu 2022	Réalisé 2022	MOYENNE 2016-2021
013 - Atténuations de charges	6 000.00 €	21 751.35 €	26 880.14 €
70 - Produits des services	53 700.00 €	74 446.52 €	70 953.45 €
73 - Impôts et taxes	1 034 112.00 €	1 136 216.95 €	1 008 900.76 €
74 - Dotations, subventions	472 304.00 €	506 179.87 €	504 236.48 €
75 - Autres produits de gestion courante	26 340.00 €	43 899.06 €	64 395.06 €
77 - Produits exceptionnels	1 000.00 €	149 676.90 €	8 044.15 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	42 505.00 €	42 504.45 €	51 850.82 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 279 142.50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 915 103.50 €</b>	<b>1 974 675.11 €</b>	<b>1 735 260.86 €</b>

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

### **BUDGET COMMUNAL**

### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Prévu 2022	Réalisé 2022
20 - Immobilisations incorporelles	174 722.61	69 365.29
21 - Immobilisations corporelles	509 298.19	257 242.02
23 - Immobilisations en cours	1 555 238.96	5 838.00
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts + caution	166 098.00	140 584.02
040 - Opérations d'ordre	42 505.00	42 504.45
041- Opérations patrimoniales	111 480.00	37 860.25
001 - Solde d'exécution section investissement reporté	578 060.78	
<b>TOTAL</b>	<b>3 137 403.54</b>	<b>553 394.03</b>

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

### **BUDGET COMMUNAL**

### **INVESTISSEMENT**

RECETTES	Prévu 2022	Réalisé 2022
13 - Subventions d'investissement	1 173 050.88	646 913.17
10 - Dotations	29 638.20	48 571.88
1068 - Excédent de fonctionnement	384 307.70	384 307.70
16- Emprunt + Caution	450 930.00	450 780.00
21 - Immobilisations corporelles	3 400.00	3 400.00
23 - Immobilisations en cours		
27 - autres immobilisations financières		
021 - Virement de la section de fonctionnement	797 818.76	
040 - Opérations d'ordre	42 505.00	186 777.45
041 - Opérations patrimoniales	111 480.00	37 860.25
024 - Produits de cessions	144 273.00	
<b>TOTAL</b>	<b>3 137 403.54</b>	<b>1 758 610.45</b>

DEPENSES	Prévu	Réalisé	Modifié (2019/2022)
011 - Charges à caractère général	347 239,29 €	66 343,41 €	48 210,24 €
012 - Charges de personnel	26 855,90 €	26 855,90 €	16 792,26 €
014 - Atténuations de produits	20 000 €	15 718,00 €	13 116,66 €
65 - Autres charges de gestion courante	170 500,00 €	- €	5 486,23 €
66 - Charges financières	15 545,74 €	15 544,03 €	10 815,98 €
67 - Charges exceptionnelles	12 000 €	665,00 €	1 312,38 €
68 - Dotation aux provisions	39 500 €	37 710,39 €	- €
022 - Dépenses imprévues	20 000 €	- €	- €
023 - Virement de sections	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	72 928,87 €	72 928,87 €	82 022,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>724 569,80 €</b>	<b>235 765,60 €</b>	<b>177 755,99 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### FONCTIONNEMENT

RECETTES	Prévu	Réalisé	Modifié (2019/2022)
70 - Produits prestations services	187 250,16 €	204 482,61 €	203 258,28 €
74 - Dotalions, subventions	5 425,00 €	5 427,00 €	9 363,14 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €	5 410,54 €	612,08 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	2 511,36 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €	26 314,34 €	26 314,34 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	505 579,64 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>724 569,80 €</b>	<b>241 634,49 €</b>	<b>242 659,20 €</b>

DEPENSES	Prévu	Réalisé
23 - Immobilisations en cours	133 136,65 €	123 647,40 €
21 - Immobilisations corporelles	169 290,75 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €	4 080,00 €
16 - Emprunts	26 891 €	26 889,44 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €	26 314,34 €
041 - Intégration étude	0 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>405 633,40 €</b>	<b>180 931,18 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### INVESTISSEMENT

RECETTES	Prévu	Réalisé
13 - Subvention d'investissement	85 269,80 €	- €
10 - FCTVA	500,07 €	21 216,77 €
021 - Virement de section	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	72 928,87 €	72 928,87 €
041 - Intégration étude	- €	- €
001 - Solde d'exécution investissement reporté	246 934,66 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>405 633,40 €</b>	<b>94 145,64 €</b>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le transfert de l'assainissement au SIEBAG est prévu pour 2026.

Monsieur le Maire quitte la salle et invite Monsieur BASTROT Philippe, premier adjoint à initier le débat et à proposer les délibérations suivantes :

### **3 – 1 - BUDGET COMMUNAL**

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur BASTROT Philippe, 1er adjoint, préside la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal arrêté comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<i>Dépenses :</i> Prévus : 2 915 103.50 € Réalisés : 1 554 150.21 €	<i>Dépenses :</i> Prévus : 3 137 403.54 € Réalisés : 553 394.03 € Restes à réaliser : 280 943.20 €
<i>Recettes :</i> Prévus : 2 915 103.50 € Réalisés : 1 974 675.11 €	<i>Recettes :</i> Prévus : 3 137 403.54 € Réalisés : 1 758 610.45 € Restes à réaliser : 1 146 452.29 €

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement : 1 205 216.42 €  
Fonctionnement : 420 524.90 €  
Résultat global : 1 625 741.32 €

Ainsi fait et délibéré à 21 voix pour dont 8 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### **3 – 2 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur BASTROT Philippe, 1er adjoint, préside la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 du budget assainissement arrêté comme suit :

<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<i>Dépenses :</i> Prévus : 724 569.80 € Réalisés : 235 765.60 €	<i>Dépenses :</i> Prévus : 405 633.40 € Réalisés : 180 931.18 € Restes à réaliser : 0 €
<i>Recettes :</i> Prévus : 724 569.80 € Réalisés : 241 634.49 €	<i>Recettes :</i> Prévus : 405 633.40 € Réalisés : 94 145.64 € Restes à réaliser : 85 269.80€

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement : - 86 785.54 €  
Fonctionnement : 5 868.89 €  
Résultat global : - 80 916.65 €

Ainsi fait et délibéré à 21 voix pour dont 8 procurations à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

## **4 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Les votes des comptes administratifs terminés, Monsieur le Maire regagne sa place pour le vote des affectations de résultat.

### **4 - 1- BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'exercice 2022 Egal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	420 524.90 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	1 279 142.50 €
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	1 699 667.40 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	627 155.64 €
Soldes des restes à réaliser	D	865 509.09 €
Capacité de financement totale	E = C + D	1 492 664.73 €
Rappel : Virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice correspondant au compte administratif ci-dessus : 797 818.76 €		
Décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :		
1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0€ (E).		
2°) Le déficit (A+B-F) est affecté en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire		
002 « Excédent de fonctionnement reporté »		1 699 667.40 €

Madame FLOGNY Marie-Claire, qui assiste à la réunion en visioconférence, attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le montant de l'« excédent de fonctionnement reporté » qui s'élève à 1 699 667.40 € est le montant qui servira pour les investissements des exercices à venir.

## **4 – 2- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'exercice 2020 Egal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	5 868.89 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	505 579.64 €
Résultat de fonctionnement cumulé	A + B	511 448.53 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	160 149.12 €
Soldes des restes à réaliser	D	85 269.80 €
Capacité de financement total	E = C + D	245 418.92 €

Rappel : Virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice correspondant au compte administratif ci-dessus : 0€

Décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0 €.

2°) Le déficit (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire

002 « Excédent de fonctionnement reporté » 511 448.53 €

## **5 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le choix qui a été fait de ne pas faire évoluer les taux depuis plusieurs années et précise que, s'ils évoluent sur les feuilles d'imposition, cela vient du rapprochement des taux entre Cannet et Riscle.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que le taux de taxe d'habitation a été voté au précédent conseil à 15.08% pour l'ensemble de la commune, taux de Riscle en 2019.

Monsieur BASTROT Philippe indique que les bases, ou valeurs locatives, vont augmenter cette année à hauteur de +8.5% sur le foncier bâti et non-bâti.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante qui vise à construire le budget sans augmenter les taux de taxes cette année encore :

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré à 22 voix pour dont 8 procurations, le conseil municipal décide de fixer les taux de 2023 comme suit :

TH : 15.08 %  
TFB : 69.20 %  
TFPNB : 93.21 %

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

## **6 – PRESENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2023**

Monsieur le Maire souhaite revoir les projets d'investissements 2023 devant l'assemblée, avant arbitrage en commission finances et au prochain conseil, afin de permettre à tous les conseillers de soumettre leur projet en sachant que la situation financière imposera de faire des choix et ne permet pas une grande liberté.

Monsieur le Maire présente le tableau suivant qui reprend les projets connus avant la séance :

	MONTANT TTC	SUBVENTION	RESTE A CHARGE	FCTVA (x16.404%)
<b>PROJETS ENGAGES</b>				
Aménagement Foirail Lebrère	1 600 000.00	738 699.70	861 300.30	262 464.00
Rénovation Halle (extension+thermique)	960 000.00	763 313.19	1 046 686.81	157 478.40
Aménagement abords halle	850 000.00			139 434.00
Habitat inclusif	750 000.00	520 929.25	229 070.75	123 030.00
Achat de terrains (haras+Lopez+Laffargue)	50 000.00		50 000.00	
Siège de bureau, mobilier urbain, téléphonie	2 561.00		2 561.00	420.11
<b>PROJETS A LA REFLEXION</b>				
City stade	112 000.00	5 500.00	106 500.00	18 372.48
Mise en conformité électrique cloches	7 175.00		7 175.00	1 176.99
Mobilier de bureau (bureau accueil + tables)	6 400.00		6 400.00	1 049.86
Camion ST	49 000.00		49 000.00	8 037.96
Ordinateur	600.00		600.00	98.42
Matériel ST (souffleur)	900.00		900.00	147.64
Aspirateur Médiathèque	500.00		500.00	82.02
Matériel urbain (poubelles)	2 500.00		2 500.00	410.10
<b>SOLDE PISCINE</b>	<b>185 821.25</b>		<b>185 821.25</b>	<b>30 482.12</b>
<b>SOLDE BAINS DOUCHES</b>	<b>36 702.30</b>	<b>24 780.40</b>	<b>11 921.90</b>	<b>6 020.65</b>
<b>SOLDE CIMETIERE</b>	<b>20 021.34</b>		<b>20 021.34</b>	<b>3 284.30</b>
<b>MO ET ETUDES</b>	<b>249 675.60</b>		<b>249 675.60</b>	<b>40 956.79</b>
<b>FONDS DE CONCOURS TRAVAUX RTE DU BOIS CCAA</b>	<b>35 000.00</b>		<b>35 000.00</b>	
<b>OPERATIONS D'ORDRE/CAPITAL EMPRUNTS/ETC.</b>	<b>428 903.00</b>		<b>428 903.00</b>	

Monsieur le Maire indique que la Commission Appel d'Offre s'est réunie pour l'ouverture des plis du marché de travaux pour l'Aménagement du Foirail et de la rue Lebrère et que les offres de prix des entreprises, moins élevées que les estimations de l'architecte, permettraient d'économiser 122 194.00€ sur ce dossier. Les prix des matériaux ont certes augmentés mais les entreprises manquent de chantier et cherchent à rester compétitives.

Monsieur le Maire poursuit avec le projet de la halle et des difficultés rencontrées avec les architectes qui augmentent les coûts potentiels du projet à chaque rendez-vous. Il a été décidé, en accord avec les architectes, de lancer le marché sur la partie thermique dans un premier temps pour ne pas perdre les subventions allouées.

Le lancement de la partie extension est prévu pour la fin d'année 2023 voire le début 2024 car les coûts ne sont pas maîtrisés à ce-jour. De plus, les Architectes des Bâtiments de France préconisent une extension équilibrée d'un point de vue esthétique et architectural. Le passage du Rieutort, qui est sans fondations, ne supportera que des constructions légères s'il n'est pas renforcé.

Monsieur le Maire précise que le chantier d'aménagement des abords de la halle consistera en la destruction de la maison « Carrecabe » et en l'aménagement d'un parc enfant dans le jardin d'en face.

Monsieur BASTROT Philippe rappelle qu'il faut absolument que les travaux énergétiques soient terminés et payés avant le mois de décembre pour ne pas perdre les subventions de la région.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que les travaux de transformation de l'ancienne trésorerie en habitat inclusif ont été revus à la baisse puisqu'il ne s'agit plus de la création de 5 logements avec parties communes mais, probablement, de 3 logements pour rester dans les mêmes enveloppes. Monsieur le Maire rappelle qu'une discussion avait été engagée avec les représentants du Toit Familial de Gascogne pour voir s'ils pourraient être des acheteurs potentiels de ce bâtiment. Ils n'étaient pas opposés à la gestion des loyers mais refusaient celle des parties communes. Monsieur le Maire les a relancés pour voir comment pourrait se construire ce partenariat.

Concernant le projet de City Stade, monsieur le Maire rappelle que c'est un projet porté dans le cadre de l'année des jeux olympiques et qui serait largement subventionné mais qu'à ce jour nous n'avons pas de retour sur les demandes de subventions envoyées.

Madame DUFAU Valérie pense que les demandes n'ont pas été demandées aux bons attributaires quand elle compare avec les échanges qu'elle a pu avoir à ce sujet avec des collectivités voisines. Monsieur le Maire indique qu'un point sera fait avec Monsieur LEMOINE qui suit les dossiers « Petites villes de demain » et qui connaît ce genre de dossiers.

Monsieur BASTROT Philippe rappelle que ce dossier devra être revu avec les préconisations émises par l'Architecte des Bâtiments de France.

Madame LACASSIN Morgane rappelle à son tour que ce projet a déjà été mentionné sur le bulletin municipal et qu'il serait préférable qu'il soit maintenu.

Pour la ligne Camion, monsieur le Maire informe l'assemblée que les services ont demandé des devis pour pouvoir envisager un contrat de type leasing qui serait préférable à l'acquisition de matériel neuf au vu du peu de kilomètres effectués à l'année.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCAA a inscrit les travaux de la partie la plus extérieure de la route du Bois à son budget et qu'un fond de concours doit être inscrit au budget communal.

Madame DUFAU Valérie demande pourquoi le rideau du fond de la salle omnisport n'apparaît pas dans les projets alors que c'est un projet reporté depuis plusieurs années. Monsieur le Maire demande à son tour à Monsieur BASTROT ce qui serait techniquement réalisable. Monsieur BASTROT Philippe pense qu'un rideau qui se relève pourrait être adapté. Monsieur BUFFALAN Hugo suggère la mise en place de films occultants sous réserve que ça n'enlève pas la lumière naturelle de la pièce.

Monsieur BERGUERIE Jean-Pierre demande pourquoi le projet de mise en accessibilité de la salle omnisports et des arènes n'apparaît pas dans le tableau. Monsieur le Maire lui répond que l'étude du projet est comptée dans la ligne « études et MO » mais que les travaux seront prévus au budget 2024.

Monsieur LAJUS Pierre demande si le solde de l'éclairage public est bien prévu et monsieur le Maire lui indique que ce sont des dépenses engagées en section de fonctionnement.

A la demande de la commission sports, madame DUFAU Valérie demande à inscrire l'acquisition et la mise en place de tables de pique-nique et de bancs au niveau des arènes et de la pataugeoire. Monsieur le Maire répond que c'est un projet qui pourra être engagé sous réserve de crédit puisque ça n'entre pas dans les priorités mais qu'il pourra s'inscrire dans le projet de création d'un « cheminement doux » au cours du prochain exercice.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une maquette du SDEG a été reçue ce-jour pour le projet de création d'ombrières au tennis et qu'il apparaît qu'ils n'ont pas modifié le projet en tenant compte des préconisations formulées sur les pentes par l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire consulte l'assemblée afin de définir les dates de la commission finances et du prochain conseil qui sera destiné au vote des budgets primitifs. La commission finances est programmée le 05 avril à 18h30 et le conseil municipal le 11 avril à 20h30.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que La Poste sollicite la municipalité depuis plusieurs années dans le cadre de leur recherche de solutions de rechanges pour faire face à la baisse de fréquentation du guichet de Riscle. Il appartient à la commune de se prononcer en faveur de la création d'une agence postale communale au sein de la mairie ou de la création d'un point Poste Relais chez un commerçant. Après discussion en réunion d'adjoints, il apparaît que la solution à privilégier serait celle de La Poste Relais afin de ne pas surcharger l'accueil avec la mise en route de l'enregistrement des demandes de pièces d'identités. En parallèle, La Poste a eu un contact avec un commerce Risclois. Monsieur le Maire donne lecture du courrier électronique suivant, reçu dans le courant de la semaine :

*Bonjour Monsieur le Maire,*

*Tout d'abord, je tiens à vous remercier de nous avoir reçus Eric France et moi-même le 6 février dernier.*

*Voici une synthèse de notre échange :*

*Les bureaux de Poste sont touchés par une baisse de fréquentation extrêmement importante en volume, essentiellement liée au développement des usages numériques et à la dématérialisation.*

*Cette baisse a été accélérée par la crise sanitaire : entre 2016 et 2019, le réseau perdait chaque année environ 5% de fréquentation. Entre 2019 et 2020, la fréquentation a baissé de 26%. La sortie de crise ne s'est pas traduite par un retour à la situation antérieure. De nouvelles habitudes et de nouveaux usages se sont installés durablement. Entre 2021 et 2022, le réseau a continué à perdre environ 22% de fréquentation.*

*Sur le bureau de Poste de Riscle, on constate une baisse de l'activité guichet de 11% entre 2021 et 2022. L'activité guichet représente désormais moins de 10 heures par semaine. Vous trouverez en pièce jointe, le rapport sur l'évolution de l'activité.*

*Concilier cette baisse de fréquentation avec la nécessité impérieuse de conforter la présence de La Poste dans les territoires et l'égal accès de tous les usagers aux services publics est une équation complexe. Il nous appartient donc de trouver ensemble la forme de présence postale qui permette d'y répondre.*

*Deux formes de présence postale peuvent être envisagées :*

- *Une Agence Postale Communale : un agent de la commune intervient au nom et pour le compte de La Poste ;*
- *Un La Poste Relais : un commerçant intervient au nom et pour le compte de La Poste.*

*Afin de vous donner de la visibilité, nous avons présélectionné un commerçant susceptible de porter un La Poste Relais.*

*Il s'agit du magasin Expert, situé 12 Route de Bigorre.*

*Ce commerce présente plusieurs particularités, qui seraient avantageuses pour les clients de La Poste s'il devenait La Poste Relais :*

- *Sa proximité avec le centre-ville (il est situé à 550 mètres de la mairie). A titre de comparaison, le bureau de Poste est situé à 500 mètres de la mairie ;*
- *Son emplacement sur la Route de Bigorre qui mène au supermarché, son positionnement face au groupe scolaire, son parking, qui sont des éléments particulièrement attractifs pour nos clients ;*
- *Sa superficie, qui permettrait d'implanter un point Poste de qualité ;*

- Ses horaires d'ouverture (9h-12h et 14h-19h du mardi au samedi), qui permettraient à nos clients d'accéder aux services essentiels de La Poste sur des horaires d'ouverture étendus.

Pour le commerçant, être partenaire de La Poste présente également des avantages. Le partenariat peut attirer de nouveaux clients et permettre au commerçant de développer son activité. Par ailleurs, le commerçant perçoit une indemnisation, en contrepartie des prestations postales réalisées, qui représente pour lui un complément de revenu.

J'ai rencontré hier les gérants du magasin Expert, qui se disent prêts à accepter un partenariat avec La Poste.

Bien entendu, comme prévu dans le Contrat de Présence Postale Territoriale, le bureau de Poste peut être transformé en Agence Postale Communale ou en La Poste Relais, uniquement avec l'accord préalable du maire de la commune.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir me tenir informée des suites à donner.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

**Audrey Lauwerie**  
Chef de Projet Appui et Transformation

Monsieur BERGUERIE Jean-Pierre s'interroge sur le devenir des boîtes postales, monsieur le Maire lui répond qu'il pense avoir compris qu'elles ne seraient pas maintenues mais que La Poste réfléchissait à la mise en place d'une distribution spécifique pour les anciens détenteurs de boîtes postales.

Monsieur le Maire explique qu'il n'ambitionne pas de formuler une réponse à la suite de cette séance mais plutôt à la suite du prochain rendez-vous. Il précise que, pour l'heure, son intention était uniquement de rendre compte des évolutions du dossier.

Madame COOMANS Hélène demande si les mêmes services seront proposés. Monsieur le Maire indique que les produits en vente au guichet se retrouveront chez le commerçant mais qu'au niveau Banque Postale, les retraits seront limités à 150€/semaine. La Poste estime que cela répond au besoin de sa clientèle.

Monsieur LAJUS Pierre ajoute qu'il serait opportun de s'assurer que le contrat de Poste Relais prévoit bien le maintien du service sur la commune en cas de fermeture du commerce qui les héberge.

➤ Monsieur BUFFALAN Hugo demande pourquoi 4 platanes seulement ont été élagués aux arènes. Monsieur le Maire explique que les services effectuent les travaux en fonction du temps dont ils disposent et que les autres seront élagués lorsque l'agenda le leur permettra. Il indique également que 3 employés des 4 saisons ont intégré les effectifs techniques pour pallier au manque de main d'œuvre. Madame LACASSIN Morgane souhaiterait qu'il soit demandé aux services techniques de ramasser les branches de platanes les lendemains de grands vents.

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché hebdomadaire sera déplacé, place des arènes, à compter du 07 avril, car les futurs travaux ne permettront pas de le maintenir en centre-ville. Madame BOUÉ Marie-France précise qu'un affichage est mis en place sur les portes de la halle et qu'une distribution de tracts a eu lieu sur le marché. L'information est passée et une parution sur la page Facebook de la commune est prévue dans la semaine.

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une évolution se dessine sur les projets de recettes de la CCAA avec un schéma plutôt égalitaire sur les compétences voirie et

enfance/jeunesse. Une nouveauté s'inscrit au débat : le reversement de la Taxe Professionnelle qui est aujourd'hui compensée par des remboursements de TVA et autres mais que la commune continue à percevoir sous forme de reversement d'une somme « historique ». Des simulations ont été réalisées pour un reversement de 20% à 50% de cette somme soit, pour la commune de Riscle, un montant de 45 000€ par an. Ce n'est pas neutre et pour que les réflexions aboutissent, l'ensemble des communes devra donner son aval.

Madame FLOGNY Marie-Claire fait part de son désaccord motivé par l'absence de prise en compte des charges assumées en tant que Bourg Centre qui profitent à tout le monde mais pour lesquelles la commune ne perçoit aucune compensation. Monsieur le Maire rejoint la remarque de Madame FLOGNY sur le fait que si toutes les compétences étaient centralisées, la ponction d'une part de la TP s'avèrerait mieux perçue. Il remarque toutefois que la commune de Riscle représente 25% de la CCAA que ce soit en termes de chiffres ou d'élus et que, par conséquent, la commune a sa responsabilité dans le devenir de la CCAA.

Monsieur le Maire fait part également de son mécontentement face à l'absence de possibilité d'accompagnement des nouvelles installations et des nouveaux aménagements du territoire. Il reprend l'exemple de monsieur Dubois qui monte un projet estimé à 1.2 millions d'€ et qui ne percevra aucune aide de la collectivité locale. Monsieur le Maire rappelle que la compétence économique appartient à la région et aux communautés de communes mais pas aux communes. Il fera part, lors du prochain rendez-vous économique communautaire, qu'il est acceptable que la commune reverse 20 ou 40 mille euros à la condition qu'un retour économique soit assuré quand le besoin se présente.

Monsieur LAJUS Pierre n'est pas favorable à la démarche dans le sens où la CCAA enlève des recettes à la commune et lui impose de nouvelles lignes de dépenses pour les fonds de concours des travaux de voirie.

Madame COOMANS Hélène demande quelle est la position de la commune d'Aignan sur ces changements. Monsieur le Maire répond qu'en cas de reversement de TP, ils seront dans la même situation que la commune de Riscle.

➤ Monsieur BERGUERIE Jean-Pierre interroge monsieur le Maire sur l'absence de lignes budgétaires relatives au service santé et au recrutement d'un médecin. Monsieur le Maire informe que ces lignes sont portées en section de fonctionnement et en profite pour signaler que le dossier n'a pas avancé. Le recruteur n'a pas été en mesure de présenter d'autre candidat potentiel.

➤ Madame DUFAU Valérie demande où en est le recrutement de médecins salariés à la CCAA. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne connaît pas le délai de préavis du médecin pénitentiaire qui doit arriver d'Espagne et que le médecin de Gabarret serait engagée pour venir ½ journée par semaine. Le recrutement d'une secrétaire médicale a été relancé.

**L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 22H54.**

**Monsieur Le Maire  
Christophe TERRAIN**



**Mme BOUÉ Marie-France  
Secrétaire de séance**